

# Impayé de loyer et prévention des expulsions

## Impayé de loyer et prévention des expulsions

Lorsque vous connaissez des difficultés pour payer l'intégralité de votre loyer, ne vous sentez ni honteux ni désespéré. Un seul mot d'ordre : contacter immédiatement votre propriétaire ou votre bailleur social. Différents aides existent pour vous aider à surmonter une situation délicate mais ces solutions doivent être mises en place au plus tôt !

Il est vivement recommandé aux personnes ayant des difficultés ou des retards dans le paiement de leur loyer de contacter très rapidement les services de la Ville, du Département ou des bailleurs sociaux sans attendre que la dette grossisse. Dans la majorité des cas, des solutions sont trouvées et les expulsions évitées.

**Attention : l'APL (Aide Personnalisée au Logement) ou l'AL (Allocation Logement) peuvent être suspendues.** Elles sont versées pour aider le locataire à payer son loyer. Si le loyer n'est plus payé, l'aide n'est plus versée et la dette s'envole.

Si l'impayé n'est pas résorbé, **un jugement d'expulsion peut être rendu quelle que soit la situation familiale** : une femme seule avec enfants, un chômeur, un bénéficiaire du RSA, une personne âgée, un handicapé, etc...